

MAIRIE DE DISSAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil huit le quatre décembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur REMBLIER Louis, Maire.

**PRESENTS** : Monsieur Gérard ANDRE, Madame Françoise DEBIN, Monsieur Michel FRANCOIS, Madame Annick PLUMEREAU, Monsieur François ARANDA, Monsieur Pierre BREMOND, Monsieur Damien AUBRION, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Carlos FERREIRA, Monsieur Jean Claude RICHARD, Madame Marie France ROBIN, Madame Arlette BRISON, Madame Véronique PELOQUIN, Monsieur Aymeric DUVAL, Madame Marie France DUBOIS, Madame Denise KARAGUITCHEFF, Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Jean Marie THEBAULT

**EXCUSEE** : Monsieur Olivier POUZET donne pouvoir à Monsieur REMBLIER Louis  
Madame Annie LEGRAND donne pouvoir à Monsieur Michel FRANCOIS  
Monsieur Dominique LUSSEAU donne pouvoir à Madame Françoise DEBIN

Madame Marie France ROBIN a été désignée secrétaire de séance

- **1/ Présentation de la ZNIEFF du coteau des Pendants par Monsieur Cavalin du Conservatoire des Espaces Naturels**

Après que Monsieur Cavalin ait rappelé les principales étapes de l'aménagement de cette zone et la collaboration entre la municipalité et le Conservatoire des Espaces Naturels et des Sites du Poitou Charentes, le projet de bail emphytéotique de trente ans est présenté à l'assemblée délibérante.

A l'unanimité, cette dernière

- accepte le projet de bail emphytéotique qui établira les modalités de gestion du Coteau des Pendants en qualité de Zone naturelle d'Intérêt Environnemental, Faunistique et Floristique, dont un exemplaire sera annexé à la présente délibération
- autorise la Maire à signer ce bail et tout document qui s'y rapporterait.

- **2/Montant de la transaction pour la maîtrise d'œuvre de la salle polyvalente**

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

La maîtrise d'œuvre des travaux de restructuration de la salle polyvalente et du gymnase situés avenue du Clain à Dissay, avait été confiée au bureau d'études PHR (assisté de Monsieur Bernard MASSÉ, architecte) par délibération du 15 mars 2007.

Mais, la municipalité a décidé de modifier son projet.

C'est pourquoi,

En application de l'article 2044 du code civil

Il est proposé à l'assemblée délibérante de statuer sur le protocole transactionnel consistant à verser une indemnité pour régler les honoraires restant dus.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- fixe le montant de la transaction à 14830.40 €, toutes taxes et intérêts compris, (dont 4126.20€ pour Monsieur Bernard MASSE, architecte)

- autorise le maire à signer le protocole transactionnel avec les parties

Les dépenses relatives à cette transaction seront prélevées sur le budget principal de la commune - exercice 2009 - compte 6227

- **3/Admission en non valeur (commune et eau)**

Par courrier explicatif, Monsieur le Trésorier Municipal demande au conseil municipal de se prononcer sur l'admission en non valeur de divers produits irrécouvrables sur les budgets eau et commune 2008.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante,

- - décide d'admettre en non valeur divers produits pour un montant total de **4126,08 €** sur le budget général de la commune et pour un montant de **709,36 €** sur le budget eau
- dit que les crédits seront inscrits aux budgets respectifs 2008.

- **4/ Décisions modificatives**

		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
BUDGETS	imputation	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Général</b>	21316	13000,00			
	2312-110	-13000,00			
	22			-1450,00	
	657362			1450,00	
	2128	14357,01			
	21316	11649,07			
	21		26006,08		
	22			-7600,00	
	23			26006,08	
				11100,00	
				-3500,00	
<b>Bâtiments location</b>	22			900,00	
	23			-900,00	
	16874	18100,00			
	2184	-3600,00			
	2312	-9500,00			
	2313	-5000,00			
<b>Camping</b>	6218			3500,00	
	7474				3500,00
<b>Eau</b>	622			-16600,00	
	658			16600,00	
	1391	371,80			
	21		-817,88		
	2813		-0,53		
	28156		1190,71		
	2818		-0,50		
	23			-817,88	
	6811			1189,68	
	777				371,80

- **5/Signature d'une convention de mise à disposition à caractère général entre la commune de Dissay et la Communauté de communes du Val Vert du Clain**

Monsieur le maire informe l'Assemblée de la demande du receveur municipal d'établir une convention de mise à disposition à caractère général entre chaque commune membre et la Communauté de Communes de Val Vert du Clain précisant les droits et devoirs de chacun suite aux différents transferts de compétences qui ont été opérés.

Il propose, afin de ne pas alourdir la procédure, de réaliser sur un document séparé un procès verbal de mise à disposition qui pourra être complété au gré de l'évolution de la structure intercommunale et validé par chaque commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

- **6/Durées d'amortissement des biens amortissables**

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de fixer les durées d'amortissement des biens amortissables comme suit :

#### **BUDGET COMMUNE :**

N° Cpte	Intitulé du Compte	Libellés	durées
2804	Subventions des équipements versées	Fonds de concours	15 ans
2813	Constructions	Immeuble (rue de l'Eglise)	30 ans

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

N° Cpte	Intitulé du Compte	Libellés	durées
1391	Subvention d'équipement	Subvention assainissement	60 ans
2813	Constructions	Station d'épuration	30 ans
28156	Matériel spécifique d'exploitation	Réseau	60 ans
28156	Matériel spécifique d'exploitation	Pompes	10 ans

#### **BUDGET EAU**

N° Cpte	Intitulé du Compte	Libellés	durées
1391	Subvention d'équipement	Subvention eau	60 ans

2813	<b>Constructions</b>	Station pompage, réservoirs, forage...	60/70 ans
28156	<b>Matériel spécifique d'exploitation</b>	Réseau, canalisation, AEP, réserve incendie	60 ans
28156	<b>Matériel spécifique d'exploitation</b>	GPE Electrogène	20 ans
28156	<b>Matériel spécifique d'exploitation</b>	Compteurs	10 ans
2818	<b>Autres immobilisations corporelles</b>	Bâche incendie	30 ans

- **7/Récupération du montant de la franchise (suite à des dégradations subies à la salle polyvalente)**

Monsieur le Maire indique, que suite à des dégradations subies à la salle polyvalente, la SMACL (assureur de la collectivité) a remboursé les dommages, moins une franchise de 235 euros qu'il est possible de récupérer auprès de l'auteur des méfaits.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise le maire à émettre un titre de 235 euros au nom du représentant légal du mineur impliqué et condamné.

- **8/Balayage de voirie : avenant n°2 pour 2008 et avenant n°3 pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2009**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11.07.2007 par laquelle le balayage de la voirie avait été confié à l'entreprise Roiffé Travaux Location 4 rue du souvenir à Roiffé (Vienne) jusqu'au 30 juin 2008 et l'avenant n°1 du 23.10.2008 modifiant notamment la longueur de voirie traitée en septembre.

Or, à partir d'octobre 2008, la longueur de voirie entretenue a été portée à 33 kms, et un passage exceptionnel a été demandé à l'entreprise pour le ramassage des feuilles.

A l'unanimité, le conseil municipal

- valide la nouvelle longueur de voirie à 33kms à partir d'octobre 2008
- accepte l'avenant n° 2 au contrat de balayage fixant la tarification mensuelle d'entretien de la voirie sur la base de 33kms à 25.50€ ht et comprenant un passage exceptionnel pour ramassage de feuilles en octobre (4 heures à 90 € ht/heure) soit **3043.15€ TTC**
- accepte l'avenant n°3 pour 1<sup>er</sup> trimestre 2009 : **2663.35 € TTC**

- **9/Règlement des accueils périscolaires et règlement applicables aux agents annualisés**

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve :

- le règlement des accueils périscolaires

Et

- le règlement applicable aux agents dont le temps de travail est annualisé dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

- **10/Bilan des opérations immobilières 2007 et 2008**

La loi n° 95-127 du 8 février 1995 prévoit que les collectivités territoriales devront délibérer chaque année sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune :

A acquis les terrains et immeubles suivants :

En 2007 :

<u>Parcelles</u>	<u>SUPERFICIE</u>	<u>PRIX</u>
AR 61 et 846	1h 48a 31ca	128 311,00 €

AR 712	45 ca	63,00 €
AO 120, AO 123, AO 124	55a 24 ca	842,41 €
AO 122	22 a	305,00 €

En 2008 :

<u>Parcelles</u>	<u>SUPERFICIE</u>	<u>PRIX</u>
AO 126, AO 127	12a 38ca	188,80 €
AO 129	11a 84 ca	530,24 €
AW 6	21a 84ca	10 920,00€
AW 7	37a 30ca	18 515,00€

Monsieur le Maire précise que les écritures comptables correspondantes ont été passées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ce bilan des opérations immobilières réalisées en 2007 et 2008.

- **11/Contrat d'assurances statutaires CNP**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la Commune de DISSAY est assuré auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance pour répondre à ses obligations statutaires vis à vis de ses agents affiliés à la CNRACL

Le contrat est conclu pour une durée d'un an. Il prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et prend fin le 31 décembre 2009

Le taux de la prime est fixé à 7,95 % de la base de l'assurance-assiette de cotisation déclarée par la collectivité- pour ses agents affiliés à la CNRACL

Après délibéré,, les membres du conseil municipal à l'unanimité,

DECIDENT,

- ✚ D'adopter les conditions générales et particulières du contrat CNP version 2009 pour les agents affiliés à la CNRACL
- ✚ D'autoriser le Maire à signer le contrat CNP Assurances.

✚ **12/Etat des lieux lors des locations des salles municipales : vote des tarifs applicables en cas de dégradations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009**

Sur proposition de l'adjoint en charge de la vie associative, l'assemblée délibérante,

- ✚ accepte le principe d'un état des lieux établis lors de chaque réservation des salles municipales
- ✚ vote les tarifs suivants pour les dégradations éventuellement constatées lors de cet état des lieux

Matériel	Coût facturé en cas de remplacement	Coût facturé si matériel non rangé	Fonctionnement
Tables	90€	30€	
Chaises	20€	30€	
Eléments de scène	250€	60€	
Bar		30€	
Armoire réfrigérée (salle polyvalente)		30€	
Coffret électrique pour branchement provisoire		30€	

Armoire chauffante		30€	
Evier			Evier bouché : 30€
Clé			Clé non restituée : 100€
Si la salle est rendue sans avoir été correctement nettoyée, le locataire devra prendre à sa charge l'intervention d'une entreprise de nettoyage.			

- **13/Validation du prestataire pour le site internet**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le résultat de la consultation relative à la création du site Internet de la commune.

Après délibéré et à l'unanimité, l'assemblée délibérante

- retient la proposition de l'entreprise 2S3I (Futuroscope Technopole Téléport 1 Bâtiment @ 86360 Chasseneuil du Poitou) pour un montant de :
  - **4950€ HT** (conception et réalisation du site)
  - **447 €HT** (mise en place du co-marquage « vos droits et démarches » avec Service Public Local) **+172 € HT** pour l'abonnement annuel
  - **322,80 € HT** pour l'hébergement du site et comptes de messagerie associés pendant un an
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette prestation

- **14/Fonds de concours pour travaux de voirie 2007**

Monsieur le Maire

- informe l'assemblée délibérante que le fonds de concours correspondant aux travaux de voirie 2007 réalisés par la Communauté de Communes de Val Vert du Clain s'élève à 140 000 euros,
- demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer la convention avec la communauté de communes de Val Vert du Clain.

Après délibéré, le conseil municipal,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la communauté de communes de Val Vert du Clain pour un montant de 140 000 euros (cent quarante mille euros).

- **15/Subvention Réseau gérontologique**

Sur proposition de Monsieur l'adjoint aux finances, l'assemblée délibérante, à l'unanimité vote une subvention au réseau gérontologique Val Vert du Clain de **1380 €** (correspondant à 3€ X460 personnes de plus de 60 ans).

- **16/Augmentation des tarifs du CLSH de Puygremier à compter du 1<sup>er</sup> février 2009**

Sur proposition de Monsieur l'adjoint aux finances, l'assemblée délibérante vote les tarifs suivants pour le CLSH de Puygremier, applicables à compter du 01.02.2009

	Tarifs jusqu'au 30.01.2009				Tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> février 2009			
QF	Tarifs ½ journée sans repas	Tarifs 1/2 journée avec repas	Tarifs journaliers repas compris	Gardi erie	Tarifs ½ journée sans repas	Tarifs 1/2 journée avec	Tarifs journaliers repas compris	Gardi erie

						repas		
1	1,5 €	2 €	3.18		1.55	2.06	3.28	
2	2,5 €	4 €	5.06		2.58	4.12	5.21	
3	3,5€	5 €	7.00		3.61	5.15	7.21	
4	4,5 €	7 €	8.96		4.64	7.21	9.23	
5	6 €	9 €	11.77		6.18	9.27	12.12	
6	7 €	10 €	13.80		7.21	10.30	14.21	
Hors commune	12 €	17€	24.00		12.36	17.51	24.72	
Garderie				0.60				0.62

### **17/Devis pour matériels de cuisson pour la cuisine centrale (four gaz et sauteuse électrique)**

Monsieur le Maire indique qu'il conviendrait d'équiper la cuisine centrale de l'école Paul Emile Victor de matériels de cuisson performants permettant de rationaliser le travail de production des repas.

Après examen des propositions et à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- retient l'offre de l'entreprise Groupe Bénard SAS 2, rue de l'esplanade - 86240 Fontaine le Comte pour un montant total de 24500 € HT (29302 € TTC) comprenant
  - un four gaz FRIMA (14490€HT)
  - une sauteuse électrique multifonction FRIMA (9690 €HT)
  - un forfait pose (320€HT)
- dit que les crédits seront inscrits au budget 2009
- mandate Monsieur le Maire pour solliciter auprès du Conseil Général une aide financière la plus élevée possible.

### **18/Devis pour abri-bus**

Monsieur le Maire indique qu'il conviendrait d'équiper la commune d'abri bus fonctionnels aux divers points de desserte des transports scolaires.

Après examen des propositions et à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- retient l'offre de l'entreprise ABRI-PLUS rue de l'industrie ZA du grand Lieu 44310 St Philbert de Grand Lieu pour un montant total de 6513 € HT (7789,54 € TTC) comprenant
  - un abri Chalennes 3,00 x 1,5 (2889 €HT)
  - un abri Chalennes 4,00 x 1,5 (3624 €HT)
- dit que les crédits seront inscrits au budget 2009
- mandate Monsieur le Maire pour solliciter auprès du Conseil Général une aide financière la plus élevée possible.

### **19/ Subvention complémentaire au CCAS**

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention complémentaire de 1450 euros au CCAS de Dissay sur le budget 2008.

### **20/ Subvention complémentaire au camping**

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention complémentaire de 3500 euros au camping de Dissay sur le budget 2008.

## Présentation par les adjoints des dossiers de la commission dont ils ont la charge :

**Moulin de la grève** : subvention du Conseil Général de 13500 € et de 15750 € de la Région (via le Pays du Haut Poitou et Clain

Après discussion et compte tenu des implications transversales du projet « Moulin » (réhabilitation pour quelle finalité et avec quel projet global), il est proposé qu'un groupe de travail soit constitué.

**Conseil Communal des Jeunes** : l'élection a eu lieu de 22 11.2008 (65 inscrits, 55 votants soit 86% de participation; les 18 candidats ont été élus.

Une journée d'intégration se déroulera à Puygremier le 20 décembre et l'installation officielle du CCJ aura lieu le 10 janvier dans la salle du conseil.

**Echos Disséens** : le prochain numéro paraîtra début janvier 2009 et consacrera 8 pages à la vie municipale et 8 pages à la vie associative.

**Signalitique des bâtiments communaux** : la consultation des entreprises est en cours.

Un **service minimum d'accueil** des enfants a été organisé dans les écoles avec du personnel communal lors de la grève des enseignants.

Le **gouter de Noël des enfants du personnel** aura lieu à la Mourauderie le 6 décembre prochain à partir de 15heures

**Vie économique** : négociation pour achat de terrain et projet Chessé pour la création d'un ensemble commercial à la Bélardière, réflexion sur le marché hebdomadaire du vendredi.

**Location des salles municipales** : un état des lieux sera fait lors de toute location de salles municipales à compter de janvier ou février 2009.

**Journée du sport** : des difficultés à obtenir le nom d'un correspondant par association pour travailler sur l'organisation.

**Travaux dans la salle des associations** : le permis de construire est en cours de préparation avec le responsable du service technique.

### **Agenda**

- vendredi 5 décembre à 11h commémoration aux monuments aux morts
- lundi 8 décembre à 20h30 groupe de travail « site internet »
- mardi 9 décembre à 18h30 réunion de la commission économique
- mercredi 10 décembre à 1h30 réunion du CCAS
- jeudi 11 décembre à 20h30 commission environnement
- vendredi 12 décembre : repas communal au Binjmin et loto du foot
- vendredi 9 janvier 2009 vœux de la municipalité à 19 h à la salle polyvalente
- jeudi 22 janvier 2009 prochain conseil municipal